

Paris, le 25 octobre 2019

Madame, Monsieur,

Vous avez investi dans le FCPR ALTO AVENIR et nous tenons à vous remercier de votre confiance. Nous avons décidé de modifier le prospectus du FCPR ALTO AVENIR et vous informons par conséquent des modifications suivantes :

1. L'opération

- **Diminution de la fréquence de la valeur liquidative des parts A, I et B - Code ISIN part A: FR0013321882 / Code ISIN part I : FR0013321890 / Code ISIN part B : FR0013321908**

Modifications	Avant le 1^{er} novembre 2019	Après le 1^{er} novembre 2019
Fréquence de valorisation des parts	Les valeurs liquidatives des parts de catégorie A, I et B sont certifiées chaque semestre par le Commissaire aux Comptes du Fonds et établies bimensuellement sur la base de comptes arrêtés le quinzième jour de chaque mois et si ce jour n'est pas jour ouvré, le jour précédent et le dernier jour ouvré de chaque mois.	Les valeurs liquidatives des parts de catégorie A, I et B sont certifiées chaque semestre par le Commissaire aux Comptes du Fonds et établies semestriellement sur la base des comptes arrêtés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année et si ce jour n'est pas jour ouvré, le jour précédent.

Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

Ces modifications entreront en vigueur le **1^{er} novembre** 2019.

2. Les modifications entraînées par l'opération

Modification du profil rendement / risque	NON
Augmentation du profil rendement / risque	NON
Augmentation des frais	NON

➤ **Règle de fréquence de la valeur liquidative de votre fonds**

Actuellement, pour le calcul de la valeur liquidative des parts de votre fonds, la Société de gestion procède à l'évaluation de l'actif net du Fonds arrêté bimensuellement le quinzième jour de chaque mois et si ce jour n'est pas jour ouvré, le jour précédent.

Les valeurs liquidatives des parts de catégorie A, I et B sont certifiées chaque semestre par le Commissaire aux Comptes du Fonds et établies bimensuellement sur la base de comptes arrêtés le quinzième jour de chaque mois et si ce jour n'est pas jour ouvré, le jour précédent.

A compter du 1^{er} novembre 2019, pour le calcul de la valeur liquidative des parts de votre fonds, la Société de gestion procède à l'évaluation de l'actif net du Fonds arrêté semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année et si ce jour n'est pas jour ouvré, le jour précédent. Ces évaluations sont contrôlées tous les semestres par le Commissaire aux Comptes du Fonds.

Les valeurs liquidatives des parts de catégorie A, I et B sont certifiées chaque semestre par le Commissaire aux Comptes du Fonds et établies semestriellement sur la base de comptes arrêtés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année et si ce jour n'est pas jour ouvré, le jour précédent.

➤ **Evolution du profil rendement/risque**

L'évolution du profil rendement/risque est inchangée.

➤ **Tarification du FCP**

La tarification de votre FCP est inchangée.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Le nouveau Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICI ») du FCPR ALTO AVENIR sera disponible à partir du 1^{er} novembre 2019 sur notre site internet www.eiffel-ig.com / www.altoinvest.fr ou auprès des établissements commercialisateurs.

A compter de cette même date, le nouveau prospectus du FCPR ALTO AVENIR vous sera adressé sur simple demande écrite à l'adresse suivante : EIFFEL INVESTMENT GROUP - 9 rue Newton 75116 PARIS.

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous auriez besoin sur cette opération.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Didier Banéat

Directeur Général Adjoint

EIFFEL INVESTMENT GROUP